



## DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2025-050

**OBJET : SOLUTION D'ARCHIVAGE NUMÉRIQUE – MISE A JOUR DU FORFAIT ZEENDOC AVEC LA SOCIETE WALPI**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de décembre ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Budget Principal 2026 en cours d'élaboration ;

**Vu** la décision n° DE/2019-080 du 19 septembre 2019 stipulant que la Ville de Torcy, a choisi de se doter d'un logiciel de traitement du courrier permettant l'enregistrement, l'archivage et le suivi des réponses à donner aux questions posées par les usagers, citoyens et institutions pour une durée de 5 ans ;

**Vu** la décision n° DE/2024-002 du 24 janvier 2024 renouvelant le forfait pour une durée de 5 ans pour assurer la continuité du service ;

**Considérant** la nécessité de mettre à jour le forfait au regard du volume de stockage consommé sur les 12 derniers mois ;

**Considérant** les conditions prévues dans la proposition commerciale n°22989 de la société WALPI jointe à la présente décision ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : D'ACTER** la mise à jour suivant les conditions indiquées dans la proposition commerciale jointe à la présente décision.

Contrat de maintenance	Location Financière
Durée 60 mois	Durée 60 mois
Redevance mensuelle 0€	Base = 538,00€ HT / mois avec indexation 2%/an

**ARTICLE 2 : DE SIGNER** la proposition commerciale pour une durée de 60 mois à partir du 01 avril 2026 avec la société WALPI 20 Quai Jules Chagot 71300 MONTCEAU LES MINES.

**ARTICLE 3 : DE PRÉCISER** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal 2026 de la commune, étant entendu que les factures seront à régler par le biais d'une société de crédit-bail Grenke Location.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le ..... 29 DEC. 2025 .....

et publié, affiché ou  
notifié le ..... 29 DEC. 2025 .....

Le Maire,

Le Maire,

**M. Philippe PIGEAU**

